

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 27 mai 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-3/04

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : AIELLO Léo

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Convention de financement TZen Sénart-Corbeil : projet d'avenant n°1

Est proposé à l'Assemblée départementale un avenant à la convention de financement entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart, la Région d'Ile de France, les Départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne et en présence de l'Etat pour la réalisation de la première phase de travaux de la liaison de transport en commun en site propre entre Lieusaint et Saint-Germain-Lès-Corbeil. Cet avenant est sans incidence financière pour le Département.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention de financement entre la Région Île-de-France, le Conseil général de Seine-et-Marne, le Conseil général de l'Essonne, l'EPA Sénart et le STIF en présence de l'État relative à l'opération de « TCSP Sénart-Corbeil phase 1 » notifié le 1^{er} avril 2009.

VU le rapport du Président du Conseil général,

Après en avoir délibéré,


DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement de la « liaison de transport en commun en site propre Sénart-Corbeil 1^{ère} phase » du 1^{er} avril 2009 joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à la signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ